

FORAGE ORBIT GARANT INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le présent document constitue votre avis de convocation formel à l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») de Forage Orbit Garant inc. (la « **Société** »). L'assemblée se tiendra à l'endroit suivant :

Siège social de Forage Orbit Garant inc.

3200, boul. Jean-Jacques Cossette Val-d'Or (Québec)

Le jeudi 30 novembre 2023 à 10 h (heure de Montréal)

En qualité d'actionnaire enregistré, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'exprimer une voix pour chaque action ordinaire (une « **action ordinaire** ») de la Société que vous possédez à la date de clôture des registres, soit le 26 octobre 2023. Afin de permettre également à tous les actionnaires de participer à l'assemblée, quelle que soit leur situation géographique, la Société demande aux actionnaires et les autres personnes de voter à l'avance par procuration. Société offre aussi à ses actionnaires la possibilité d'écouter (mais non de participer ou de voter à l'assemblée) en temps réel par téléconférence ou web émission aux coordonnées suivantes :

Conférence téléphonique : 514-225-6995, ou sans frais : 1-888-390-0546

Lien web émission : www.orbitgarant.com/en/events

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pouvez tout de même voter sur les points à l'ordre du jour énoncés ci-dessous en remplissant le formulaire de procuration (imprimé sur papier bleu) (un « **formulaire de procuration** ») qui accompagne la circulaire d'information ci-jointe (la « **circulaire d'information** »). La circulaire d'information explique la façon de remplir le formulaire de procuration et le fonctionnement de la procédure de vote. **Pour que le formulaire de procuration soit valable, les actionnaires inscrits doivent le faire parvenir à l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX, (« Trust TSX ») à ses bureaux de Toronto, au plus tard à 10 h (heure de Montréal) le 28 novembre 2023, ou le présenter à l'assemblée avant le début de l'assemblée.**

Si vous êtes un actionnaire véritable non inscrit, vous devez suivre les directives fournies par votre courtier, votre maison de courtage de valeurs, votre banque, votre société de fiducie ou entité similaire afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Les questions suivantes seront traitées à l'assemblée :

1. présentation des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2023, et du rapport des auditeurs connexe;
2. élection des administrateurs;
3. reconduction du mandat des auditeurs et autorisation donnée au comité d'audit (le « **comité d'audit** ») du conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») de fixer la rémunération des auditeurs;
4. toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Afin de permettre également à tous les actionnaires de participer à l'assemblée, quelle que soit leur situation géographique, les actionnaires sont invités à voter sur les questions soumises à l'Assemblée par procuration ou par formulaire d'instruction de vote, qui peuvent être soumis par internet, par courrier ou par téléphone, tel qu'il est décrit plus loin dans le présent document. Nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures de précaution supplémentaires que nous jugeons appropriées par rapport à la date de la réunion qui pourraient être annoncées par voie de communiqué de presse qui serait déposé sur SEDAR+ at www.sedarplus.ca. Nous n'avons pas l'intention de préparer ou d'envoyer une circulaire d'information de la direction modifiée en cas de modification du format de la réunion.

Montréal (Québec)
Le 26 octobre 2023

PAR ORDRE DU CONSEIL

« Jean-Yves Laliberté »
Président du conseil d'administration
Forage Orbit Garant inc.